



Concours externe de Technicien de Recherche et de Formation
TECHNICIEN D'INFORMATION DOCUMENTAIRE
ET DE COLLECTIONS PATRIMONIALES

Epreuve écrite d'admissibilité

(Durée 3 heures – 9 questions - Note sur 20 - Coefficient 3)

Mardi 03 mai 2011

2 points seront donnés au soin apporté à la copie et au respect des consignes.

- Question 1 :** Énumérez les facteurs de dégradation d'une collection dans une bibliothèque ou un musée. (2 points)
- Question 2 :** Qu'est-ce qu'un inventaire dans une bibliothèque ou un musée ? (10 lignes maximum - 3 points)
- Question 3 :** Énumérez les aspects déontologiques associés au métier de technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales. Vous donnerez des exemples issus des bibliothèques ou des musées. (2 points)
- Question 4 :** Énumérez les divers mouvements de collections existants dans des bibliothèques ou des musées. (2 points)
- Question 5 :** Décrivez à l'aide d'un exemple précis un système de classification, avec ses normes et ses standards, utilisé dans les bibliothèques ou les musées. (10 lignes maximum - 2 points)
- Question 6 :** Avec quels publics êtes-vous susceptibles d'interagir dans vos fonctions de technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales ? (2 points)
- Question 7 :** Comment envisagez-vous la veille scientifique et technique pour un technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales ? (5 lignes maximum - 2 points)
- Question 8 :** Citez 4 revues et sites internet spécialisés dans les métiers des bibliothèques ou des musées. (1 point)
- Question 9 :** A l'aide d'un schéma commenté, décrivez la chaîne de numérisation d'un objet des bibliothèques ou des musées. (2 points)